

quels frais apres testament olographe

Par zelani, le 11/08/2009 à 10:57

notre voisine agee de 65 ans nous a fait legataires, mon epoux et moi de sa maison avec terain et biens mobiliers, par testament ologaphe depose chez son notaire, nous avons regle 38 euros, de quels autres frais devrons nous nous acquitter, elle n'a pas d'enfants ni d'autres heritiers, merci beaucoup pour vos reponses